|  |
| --- |
| Fribourg, le 22 juin 2023 |
|  |

|  |
| --- |
| **Réf:** RG/OP**Courriel:** ssp@fr.ch |

Contre-projet à l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité »

Procédure de consultation

|  |
| --- |
| Secrétariat général DSASRoute des Cliniques 17, 1701 Fribourg |
| Par E-mailAux destinataires selon la liste annexée |

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 13 juin 2023, le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de la santé et des affaires sociales à mettre en consultation les avant-projets de décret et de loi constituant le contre-projet à l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité ». Les documents ci-joints relatifs à cette procédure de consultation sont également à votre disposition dans les deux langues sur le [site internet](https://www.fr.ch/cha/sommaire/consultations-cantonales-et-federales?page=2#detail) de l’Etat.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre prise de position d'ici au **22 septembre 2023** de préférence par courriel à SSP@fr.ch ou par courrier au Service de la santé publique, route des Cliniques 17, 1701 Fribourg. Au vu du calendrier serré, il ne sera malheureusement pas possible de vous accorder une prolongation du délai de réponse ; nous vous remercions d’ores et déjà de votre compréhension.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à l'examen des avant-projets soumis, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

|  |  |
| --- | --- |
| Philippe DemierreConseiller d’Etat |  |
| Annexes—Avant-projet de décret concernant l'initiative constitutionnelle «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité» (votation populaire)Avant-projet de loi modifiant la loi sur la santé (contre-projet à l'initiative constitutionnelle «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité»)Rapport explicatifListe des organismes consultés |